

# **COMMUNE DE MEISTRATZHEIM (Bas-Rhin)**

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

Sous la Présidence de M. Claude KRAUSS, Maire

**Nombre de membres en fonction : 15**

**Nombre de membres présents : 14**

**Nombre de membre(s) absent(s) pour la totalité de la séance : 01**

**Procuration(s) : 01**

**Membres présents** : GEWINNER Myriam, WAGENTRUTZ Francis, RAEPPEL Mauricette, MARTZ Audrey, KRUGMANN Jean-Luc, PASTOR Myriam, EHRHARD Dominique, BRAND Lucienne, HUYARD Daniel, CHARGE Morgane, HAMM Alain, FRITSCH Paul, ROSFELDER Nathalie.

**Membre absent** : SCHENKBECHER Mathieu

**Procuration** : SCHENKBECHER Mathieu à KRAUSS Claude

Convocation du 02 juillet 2020

#### **I / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

Le compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du **10 JUILLET 2020** est approuvé dans son ensemble, à l'UNANIMITE par le CONSEIL MUNICIPAL.

#### **II / ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT ANDRÉ : PROJET DE RESTAURATION**

A l'initiative du Conseil de Fabrique de Meistratzheim, une consultation a été menée pour la restauration de l'orgue de l'Église Saint André.

L'orgue a été construit en 1894 par le facteur Martin RINCKENBACH et des travaux effectués en 1960 ont assez profondément malmené l'instrument qui a subi une transformation de sa composition. Depuis cette date, l'instrument a connu des travaux d'entretien et de maintenance réguliers.

Désormais, la poussière et l'usure fragilisent l'instrument et il n'est plus possible de pérenniser l'accord, tant les tuyaux sont obstrués. D'autre part la soufflerie demande à être entièrement revue.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir pris connaissance des devis réceptionnés, suite à consultation, en vue de la restauration de l'orgue RINCKENBACH de l'Église Saint André ;
- après examen des offres de prix et suite à délibération,

DECIDE à l'unanimité :

- **DE PROCEDER** à la restauration de l'orgue RINCKENBACH de l'Église Saint André ;
- **DE RETENIR** l'offre de prix du 22 janvier 2020 de la manufacture d'orgues Muhleisen à ESCHAU pour le relevage complet de l'orgue dans les règles de l'art, remise en peau du soufflet principal et réharmonisation du Trombone de la pédale - d'un montant de : 45.891,00 € H.T soit 55.069,20 € TTC ;
- **DE SOLLICITER** pour ces travaux le Fonds pour le Patrimoine emblématique d'Alsace déployé par le Département du Bas-Rhin ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel détaillé comme suit :

.../...

.../...

- \* Subvention escomptée au titre du Fonds pour le Patrimoine emblématique d'Alsace : 20 % du montant HT soit 9178,20 € ;
- \* Autofinancement par la Commune : 36.712,80 €
- \* Préfinancement par la Commune de la TVA au taux de 20 % soit 9.178,20 €  
Soit un coût total estimatif pour ces travaux de **HT 45.891,00 € et TTC 55.069,20 € ;**
- **DE CHARGER** M. Le Maire des démarches nécessaires pour la réalisation des travaux ;
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au Budget Primitif 2020 à l'article « 21318080 » (Église Saint André – Travaux de bâtiment).

### **III / PRESBYTERE : PROJET DE TRAVAUX DE RENOVATION**

Dans le cadre de la politique communale en faveur de l'entretien et de la rénovation des bâtiments communaux, M. le Maire expose au CONSEIL MUNICIPAL, qu'il serait opportun de procéder à des travaux sur l'ancien Presbytère – 283 Rue Principale à Meistratzheim.

Des travaux de rénovation sont à prévoir sur : les gouttières, les corniches, les façades du Presbytère et du hangar attenant ainsi que sur le mur d'enceinte.

Le projet devra tenir compte des contraintes liées à la proximité de la Chapelle Saint-André, classée Monument Historique.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

ouï l'exposé de M. le Maire, après examen du dossier et suite à délibération,

#### **DECIDE à l'unanimité**

- **de procéder** à des travaux de rénovation sur le bâtiment de l'ancien Presbytère, au 283 rue Principale ;
- **de charger** M. le Maire de lancer la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre dudit projet ;
- **de solliciter** pour ces travaux la ou les subvention(s) s'y rapportant ;
- **et d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

### **IV / PROJET DE RENOUVELLEMENT DES INSTALLATIONS INFORMATIQUES DE LA MAIRIE ET DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire présente au CONSEIL MUNICIPAL le projet de renouvellement des installations informatiques de la Mairie, à savoir : serveur, ordinateurs bureautique et installations de sauvegarde. Le matériel en place actuellement a été installé en 2014 et ne permet pas la configuration des derniers logiciels, notamment de Windows 10.

Parallèlement, Monsieur le Maire expose au CONSEIL MUNICIPAL le projet de mise en œuvre d'un contrat annuel de maintenance technique sur les équipements de la Mairie et des écoles de Meistratzheim.

#### Le CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir pris connaissance des devis réceptionnés, suite à consultation, en vue du renouvellement du parc informatique de la Mairie et de la mise en place d'un contrat de maintenance informatique ;
- après examen des offres de prix et suite à délibération,

.../...

.../...

DECIDE à l'unanimité :

- **de retenir** l'offre de prix du 27 août 2020 de la société : INFO-NETIK – Le Skansen – Espace Européen de l'Entreprise à SCHILTIGHEIM (67300) pour l'acquisition d'un serveur, de 2 PC HP équipés de Windows 10, d'un serveur de stockage NAS, d'un logiciel de sauvegarde, des abonnements annuels à Microsoft Office 365 et anti-virus et pour les prestations de paramétrage, configuration et mise en route - d'un montant de : 10.046,00 € H.T soit 12.055,20 € TTC ;
- **de retenir** l'offre de prix du 27 août 2020 de la société : INFO-NETIK – Le Skansen – Espace Européen de l'Entreprise à SCHILTIGHEIM (67300) pour la maintenance technique des PC et du serveur (comprenant mise à jour, dépannage et assistance illimitée) pour un montant annuel de 720€ HT.
- **de voter** au Budget Primitif 2020, le montant de 12.100,00 Euros (douze mille cent Euros) nécessaire à l'achat des ordinateurs portables, à inscrire à l'article 2183062 'Acquisition mobilier matériel – Mairie » et à prendre de l'article 022 'Dépenses imprévues' en section de fonctionnement ;
- **de confier** à Monsieur le Maire la charge de signer et notifier « pour accord » le devis à ladite entreprise.

**V/ LOTISSEMENT COMMUNAL D'HABITATION ALLMENDPLATZ – TRANCHE 2 :  
ATTRIBUTION DE TERRAIN SUITE A ANNULATION**

M. Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 05 décembre 2019 autorisant la vente des terrains de construction du lotissement Allmendplatz – Tranche 2 à Meistratzheim (Lieudit Foegel) et la délibération du 15 juin 2020 procédant à l'attribution de la totalité des lots (27) proposés à la vente.

Par délibération du 05 décembre 2019, le lot n° 20 a été attribué à M. SYDA Cédric et Mme VOGEL Audrey. En date du 22 juillet 2020, ces derniers ont notifié à la Mairie leur décision d'annuler la réservation dudit lot. Il convient donc d'attribuer le lot n° 20 à un nouvel acquéreur.

Après avoir pris connaissance des demandes de terrains ;

Où l'exposé de M. le Maire, après examen du dossier et suite à délibération ;

- **DECIDE** par quatorze voix pour et une abstention de M. Paul FRITSCH
- **de procéder** à la vente du lot n° 20 du lotissement Allmendplatz – Tranche 2 à Meistratzheim ;
- **d'attribuer** le terrain de construction ci-après aux acquéreurs mentionnés ci-dessous, au prix de vente de **22.000,000 Euros l'are** :

Lot n°	Surface des lots (ares)	Attributaire des lots	
		Noms - prénoms	Adresse
20	6,10	M. HUCK Sébastien et Mme HUCK Sandra	2B Rue Traversière à Eschau

- **d'autoriser** la vente des terrains de constructions avant la fin complète des travaux d'aménagement ;
- **et de confier** l'établissement des actes de vente à l'Etude de Maître Philippe POLIFKE, Notaire à BARR.

Les frais de notaire, d'enregistrement et autres frais relatifs à ces ventes, seront à la charge des acquéreurs des lots, en sus du prix de vente mentionné ci-dessus.

M. le Maire **est chargé** de signer les actes notariés à intervenir et les autres pièces du dossier.

## **VI / DELEGATION DU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU 15 JUIN 2020 : COMPTE RENDU D'INFORMATION**

Monsieur Le Maire, expose au CONSEIL MUNICIPAL ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions suivantes :

. **DM/2020-12 - Décision du 27 juillet 2020** : Travaux d'extension du Péri-scolaire : **Avenant n° 01 au lot n° 09 « Serrurerie »** avec l'entreprise SERRURERIE ISSENHUTH à MEISTRATZHEIM (67870) relatif à la suppression d'une partie des mains-courantes métallique représentant une moins-value d'un montant de – 965,00 € HT soit – 1.158,00€ TTC et portant le marché à un montant de 3.003,00 € HT soit 3.603,60 € TTC.

. **DM/2020-13 - Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2020** : Travaux de restauration de la Chapelle du Cimetière : **Avenant n° 03 au lot n° 03 « Peinture/Plâtrerie »** avec l'entreprise FISCHER à ROSHEIM (67560) relatif à la restauration du plafond et des moulures pour un montant de 28.735,10 € HT soit 34.482,12 € TTC et portant le marché à un montant de 187.222,23 € HT soit 224.666,68 € TTC.

. **DM/2020-14 - Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2020** : Travaux de restauration de la Chapelle du Cimetière : **Avenant n° 04 au lot n° 03 « Peinture/Plâtrerie »** avec l'entreprise FISCHER à ROSHEIM (67560) relatif à la restauration de 8 bancs de la Chapelle pour un montant de 2.080,00 € HT soit 2.496,00 € TTC et portant le marché à un montant de 189.302,23 € HT soit 227.162,68 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé de M. le Maire et après délibération, PREND ACTE.

## **VII / COMPTE-RENDU DES DERNIERES DECISIONS EN MATIERE D'AUTORISATIONS D'URBANISME**

Monsieur Le Maire, informe le CONSEIL MUNICIPAL des diverses autorisations d'urbanisme pour lesquelles ont été rendue des décisions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

<b>Pétitionnaire</b>	<b>Adresse du terrain</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Date de la décision</b>
<b><i>PERMIS DE CONSTRUIRE</i></b>			
FRANTZEN Ludovic	Lotissement Allmendplatz tr. 2 – lot n° 08	Construction d'une maison individuelle	Accord : 19/05/2020
FUCHS Mickaël et XAVIER Jessica	Lotissement Allmendplatz tr. 2 – lot n° 05	Construction d'une maison individuelle	Accord : 13/07/2020
JAEGER Alexis	Lotissement Allmendplatz tr. 2 – lot n° 22	Construction d'une maison individuelle	Accord : 13/07/2020
SCHENKBECHER Philippe	Lotissement Allmendplatz tr. 2 –lot n° 14	Modification de surface : création d'un sous-sol	Accord : 21/07/2020

HINDERMEYER Benoît	162 rue Neuve	Transformation d'une grange en 1 appartement à l'étage avec démolition partielle mur et toiture +extension au RDC	Accord : 14/08/2020
BEYREUTHER Maxime et EBER Pauline	Lotissement Allmendplatz tr. 2 – lot n° 09	Construction d'une maison individuelle	Accord : 14/08/2020
ORGAWITZ David et WEINGARTEN Sylvie	Rue de la Forêt Lotissement Roettel	Modification altimétrique d'implantation de la maison	Accord : 21/07/2020
BURGSTAHLER Anaïs et LORENTZ Jérémy	Lotissement Allmendplatz tr. 2 – lot n° 07	Construction d'une maison individuelle en bois	Accord : 25/08/2020
SCI ZASCHAPHY	Lotissement Allmendplatz tr. 2 – lot n° 04	Construction de deux maisons accolées avec garage	Accord : 25/08/2020

Pétitionnaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Date de la décision
<b>DECLARATIONS PREALABLES</b>			
FORTUNÉ Christophe	400 rue de la Gare	Construction d'une piscine et d'une clôture	Accord (prescriptions) : 13/07/2020
BURCKEL André	465 rue des Vosges	Construction d'une pergola	Accord (prescriptions) : 13/07/2020
VETTER Jean-Louis	234 rue Haute	Travaux sur grange : couverture, lucarnes, porte, fenêtres de toit	Accord (prescriptions) : 31/07/2020
Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn	Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn	Aire collective de lavage et de remplissage de pulvérisateurs agricole	Accord (prescriptions) : 14/08/2020

## COMMUNICATIONS DU MAIRE

### 1. Travaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état des lieux des travaux en cours sur le ban de la Commune :

- Finalisation du chantier d'aménagement de la Route de Strasbourg : giratoire terminé suite aux ajustements effectués au niveau de la hauteur de la zone franchissable (surélévation de 5 à 7 cm) ;
- Travaux de rustines dans les Rues de la Croix, Neuve, Basse et Ste Odile pour un coût de 18.000 € TTC;
- Intervention de l'entreprise EG SIGNALISATION pour la pose de la résine en semaine 41, au niveau du carrefour de la Mairie et des rues Allmendweg et des Champs.  
La RD426 sera fermée à la circulation pendant 2 jours.  
Remise en place des poteaux signalétiques à l'entrée du village à la fin des travaux ;
- Démarrage du chantier de fouilles archéologiques au lieu-dit Kammer (Rue Allmendweg) le 08/09/2020 et pour une durée de 6 à 8 semaines ;
- Installation de bennes à verre enterrées au niveau de la Salle Polyvalente au début du mois d'octobre.  
La Communauté de Communes finance l'acquisition et l'installation pour 15.000 € TTC et la Commune prend en charge les travaux préalables de terrassement pour 4.500 € TTC.

.../...

.../...

- Avancement des travaux de restauration de la Chapelle du Cimetière : Découverte de 12 angelots peints qui seront restaurés ou repeints à l'identique par Katia Le Grasta ;  
Le chemin en galets situé à l'arrière de la Chapelle sera repris par l'entreprise SPIESS sur une longueur de 18 mètres et une largeur de 2 mètres (travaux prévus dans le marché de restauration de la chapelle) ;  
Des devis sont en cours d'étude pour les travaux d'illumination extérieure de la Chapelle ;
- Démarrage des travaux d'enfouissement des réseaux secs – Rue de la Musau, Rue de la Forêt, Rue de la Schifflach - le 23/09/2020 pour une durée de 4 à 5 semaines.

## **2. Manifestations**

- Organisation par le Conseil Départemental et la Commune de Meistratzheim d'un concert de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, le 25/09/2020 à la Salle Polyvalente.  
Mesures sanitaires mises en place dans le contexte COVID-19 : nombre de place limité, sur réservation uniquement, distanciation et port du masque obligatoire ;
- Aucune manifestation organisée dans le cadre des Journées du Patrimoine 2020.

## **3. Zone d'Activité Communale**

- Date limite de réception des offres pour la réalisation des travaux de viabilisation, le 11/09/2020. Les marchés seront attribués par la Communauté de Communes au mois d'octobre 2020.  
Des rendez-vous ont été pris avec des entreprises locales pour des projets d'installation dans la future ZAC.

## **4. Personnel communal**

- Arrivée d'Anne-Laure KAYSER, le 07/09/2020 en qualité d'adjoint technique territorial ;  
Un recrutement sera à prévoir en fin d'année 2021 afin de pourvoir au remplacement de Maurice ESSLINGER (départ en retraite).

## **5. Projets de travaux**

- M. le Maire expose le projet de rénovation de deux grandes croix dans le cimetière en 2021, ainsi que la remise en place de la Grotte de Lourdes.

### **Prise de parole de M. Paul FRITSCH, Conseiller Municipal :**

M. Paul FRITSCH expose au CONSEIL MUNICIPAL le projet d'aire de lavage lancé par le SIVOM sur le site de la station d'épuration à l'usage des agriculteurs de Meistratzheim, Krautergersheim, Niedernai et Innenheim, membres de la C.U.M.A (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) – présidée par M. Paul FRITSCH et qui rassemble 26 adhérents pour une surface cultivée de 1192 hectares.

Coût total de l'opération : 250.000 € HT dont 140.400 € de subventions.

### **Prise de parole de M. Jean-Luc KRUGMANN, Conseiller Municipal :**

M. Jean-Luc KRUGMANN expose au CONSEIL MUNICIPAL les problèmes récurrents de stationnement au niveau de la sortie de la Rue de la Croix, entravant la visibilité.

M. le Maire se rendra sur place pour constater.

### **Prise de parole de M. Dominique EHRHARD, Conseiller Municipal :**

M. Dominique EHRHARD attire l'attention du CONSEIL MUNICIPAL sur la présence de sacs de gravats dans le cimetière.

M. le Maire explique que ces derniers seront enlevés prochainement par l'entreprise CHANZY-PARDOUX.

SUIVENT LES SIGNATURES AU REGISTRE